



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 juin 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	56

Date de convocation

6 juin 2024

Eau Assainissement - Travaux d'assainissement cœur de ville à Saint Donat sur l'Herbasse - Mise en séparatif du réseau d'assainissement - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de répartition des charges

**N° de la délibération
2024-309**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 juin 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POUCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'ARCHE Agglo Unité Eau et assainissement doit poursuivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité du système d'assainissement de Saint Donat sur l'Herbasse et par conséquent intervenir dans le centre historique de la commune pour réaliser la mise en séparatif du réseau unitaire existant.

Considérant que la Commune St Donat souhaite engager de manière simultanée un marché de travaux de voirie et aménagement des rues du centre-ville.

Considérant que la totalité des travaux envisagés s'inscrit dans un projet élargi d'aménagement du cœur de ville de Saint Donat sur l'Herbasse (travaux d'aménagement de surfaces, renouvellement du réseau AEP, effacement des réseaux secs aériens) et relève simultanément de la compétence des 2 maîtres d'ouvrage ;

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de mener les 2 marchés de travaux et les marchés dits connexes nécessaires à la réalisation de l'opération de manière concomitante et de confier le pilotage de ces marchés à un maître d'ouvrage unique soit Arche Agglo pour les travaux de Réseaux assainissement et la ville de St Donat sur l'Herbasse pour les travaux d'aménagements et de voirie ;

Il est donc proposé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (co-maîtrise d'ouvrage) entre la ville de Saint Donat sur l'Herbasse et Arche agglo et réciproquement pour la réalisation des marchés en vue de définir les conditions d'organisation de ces maîtrises d'ouvrage déléguées ;

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études BEAUR, 10 rue Condorcet, 26100 ROMANS tant par la ville que par l'Arche Agglo.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement de ces transferts de maîtrise d'ouvrage ainsi que la répartition financière entre la Ville et l'EPCI sont formalisées dans la convention jointe à la présente délibération

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre ARCHE AGGLO et la Ville de SAINT DONAT SUR L'HERBASSE pour les travaux d'assainissement de mise en séparatif du réseau à Saint Donat sur l'Herbasse et les marchés dits connexes nécessaires à l'opération ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Ville de SAINT DONAT SUR L'HERBASSE et ARCHE AGGLO pour les travaux d'aménagement du Cœur de Ville et les marchés dits connexes nécessaires à l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que les contrats passés sur le fondement de cette convention et tout acte administratif y afférent.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 juin 2024.